



Présence d'amiante dans un local loué à l'oph de Montreuil

Par **ANA APOSTOLSKA**, le **02/11/2018** à **23:32**

Bonjour,

Nous sommes une association de quatre artistes et nous avons loué fin juin un local à l'OPH de Montreuil. Le bailleur nous a informé de la présence d'amiante dans le garage de notre local, au moment de la signature et de l'état des lieux. Estimant aujourd'hui avoir été dupé et réalisant le danger d'occuper un tel espace, nous souhaitons nous en désengager. Quel est le recours possible?

Merci pour votre conseil

Par **youris**, le **03/11/2018** à **08:33**

bonjour,

donc vous avez été informé de la présence d'amiante avant la signature du bail.

alors pourquoi avoir signé ce bail ?

en quoi avez-vous été dupé si vous avez signé en étant informé de la présence d'amiante ?

vous pouvez donner votre congé en respectant le préavis indiqué dans le bail.

salutations